



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
www.mazars.fr



63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
France
Tél : +33 (0)1 56 57 58 59
www.pwc.fr

ESSILORLUXOTTICA

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ESSILORLUXOTTICA

Société Anonyme
712 049 618 R.C.S. Créteil

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de M. Francesco MILLERI, Président Directeur Général d'EssilorLuxottica. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint

et s'élevant à 3.027.218,91 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Luc Barlet

Guillaume Devaux

Stephane Basset

Pierre-Olivier Etienne

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

En application de l'article L.225-115 4° du Code de commerce, le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022** s'élève à **3 027 218,91 euros** (Trois millions vingt-sept mille deux cent dix-huit euros et quatre-vingt-onze centimes)

Le 22 février 2023

Francesco MILLERI

Directeur Général